



Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

Procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026

Prochain conseil 24 février 2026 à 19h

Séance du 20 janvier 2026

Date de la convocation : 13/01/2026

Nombre de membres en exercice : 08

L'an deux mille six le vingt du mois de janvier à 19 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Valaurie, régulièrement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Christian FAU, Maire.

Présents : Christian FAU, Bruno PETIT, Stéphanie LOYNEL, Josyane MAZON, Didier VABRE, Bruno MONTIGNY et Lorenzo JAUNEAU

Absente excusée : Eva CAMPAGNOLA

Mme Josyane MAZON a été élue secrétaire

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - Création d'un emploi non permanent (agent technique)
 - Dérogation au repos dominical (Eyguebelle)
 - Renouvellement convention territoriale globale (CCEPPG) (voir pièce jointe)
 - Utilisation des salles communales pour les candidats aux élections.
- Travaux en cours
- Travaux à préparer
- Divers

PV Conseil du 2 et 16 décembre 2025 approuvés.



➤ **DELIBERATIONS**

✓ Création d'un emploi non permanent – Agent technique :

Monsieur le maire rappelle qu'un agent technique a été muté en décembre 2025 au nouveau syndicat SUDEA, il est pendant quelques mois mis à disposition de la commune 3 jours par semaine. De plus, la charge de travail du service technique est soutenue au printemps et en été concernant l'entretien du village.

Monsieur le maire propose de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet à partir du 1^{er} mars 2026 pour une durée maximale de 9 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée maximale de 9 mois.

Abstention : / Contre : / Pour : 7

✓ Renouvellement de la convention territoriale globale avec la CCEPPG 2026-2030 :

Signée sur notre territoire en 2021 avec les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de la Drôme et du Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Convention Territoriale Globale est dans son année de renouvellement.

Il est rappelé que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un plan pluriannuel signé avec les CAF et la MSA, contribuant à plus d'efficacité et de complémentarité dans la définition et la mise en œuvre des politiques menées en direction des habitants du territoire. De fait, la CTG apporte plus de lisibilité territoriale et favorise le développement et l'amélioration du service rendu.

Cette démarche s'inscrit dans les Schémas Départementaux des Services aux Familles et d'Animation de la Vie Sociale. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CCEPPG et les CAF de la Drôme et du Vaucluse sur le territoire Enclave des Papes – Pays de Grignan

Après 5 ans de fonctionnement, le bilan général des actions mises en place montre une réelle plus-value, notamment dans l'animation du réseau et la prise en compte des enjeux à l'échelle du territoire.

Le diagnostic partagé avec l'ensemble des Communes et acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, a permis d'élaborer une feuille de route basée sur



de nouveaux enjeux mais également sur certains déjà établis et qui restent prioritaires. La majorité des actions existantes est renouvelée voire développée et un grand nombre de nouveaux projets viendront enrichir l'offre proposée aux familles du territoire, dans l'objectif de répondre aux besoins identifiés.

Le Conseil Municipal valide la Convention Territoriale Globale.

Abstention : / Contre : / Pour : 7

- ✓ Utilisation des salles communales pour les candidats aux élections municipales :
Vu l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulant que « *des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.* »

Afin de répondre aux demandes de location émises dans le cadre de la campagne aux élections municipales de 2026, il est proposé de mettre gratuitement à disposition une fois la salle des fêtes au profit de chaque liste de candidats aux élections, sous réserve de la disponibilité de la salle.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la mise à disposition gratuite, une fois, de la salle des fêtes sous réserve de sa disponibilité, au profit de chaque liste de candidats aux élections municipales de 2026 déclarée.

Abstention : / Contre : / Pour : 7

- ✓ Dérogation au repos dominical pour la société Eyguebelle :
Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la société W DISTRIBUTION Domaine Eyguebelle de dérogation au repos dominical pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour la société W DISTRIBUTION Domaine Eyguebelle domiciliée 3 chemin de la Méjeonne Valaurie pour l'année 2026.

Abstention : / Contre : / Pour : 7



Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

➤ **Travaux en cours**

- ✓ Eglise : reprise des joints de pierre sur le mur Nord et sur les joints de pavés en pieds de mur. Dépose des mortiers d'accrochage des contrefiches coté sud. Rebouchage des logements des contrefiches sur le mur Sud.
- ✓ Réseau d'assainissement (société Clari) : recherche d'entrée d'eau « de pluie » dans le réseau d'assainissement le long de la D541.

➤ **Travaux réalisés (employés)**

- ✓ Récupération du tracteur.
- ✓ Mise en fabrication et montage de grilles métalliques aux entrées et sorties des buses le long du lotissement Lou Cigalou 2.
- ✓ Petits travaux appartement ancienne Poste.

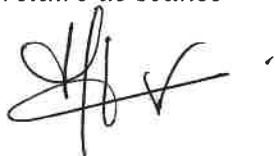
➤ **Travaux à préparer**

- ✓ Réalisation d'une réserve d'eau incendie au-dessus des tennis (schéma directeur incendie).
- ✓ Abattage d'arbres morts pour sécuriser les lieux.
- ✓ Mise en place de bordures sur le chemin de l'Espérance pour canaliser l'eau de pluie jusqu'aux avaloirs Impasse des Campanules.
- ✓ Agrandissement de l'atelier technique.
- ✓ Le Pickleball au TCV.

➤ **Divers**

- ✓ Intervention de Mme PRIOTTO (AMF 26) le 27 janvier à 19h pour répondre aux questions sur les élections municipales.
- ✓ 10 février : hommage à Agathe qui fêtera ses 100 ans. Elle a créé le club du 3^e âge il y a 50 ans.
- ✓ 27 février : inauguration des travaux de l'église.
- ✓ 7 mars : inauguration de l'œuvre « La Fissure ».
- ✓ 8 mars : loto de l'amicale Valrousse.
- ✓ 28 mars : passage de la CORIMA.

Josyane MAZON
Secrétaire de séance



Christian FAU

Maire

